

Quoi de neuf à Chantresse ?

Journal communal - décembre 2017 - N°34

- 
- 2 De nous à vous**
 - 4 Conseil municipal**
 - 8 Intercommunale**
 - 10 Citoyens**
 - 13 Associations**

Édito

Je souhaite commencer ce mot du maire en remerciant les personnes qui ont contribué à la décoration de notre commune en cette période de fêtes de fin d'année. Des sapins, des personnages, des boules gigantesques confectionnés avec beaucoup d'imagination et d'entrain, qui plongent le cœur du village dans l'ambiance de Noël.

Début juillet, le bureau d'architectes Ankha a été retenu pour la phase de diagnostic pour le projet de restructuration et réorganisation de l'école et la requalification des espaces publics. C'est une équipe composée d'architectes, d'un architecte d'intérieur, d'un architecte paysager avec l'aide de bureaux d'études concernant les fluides, l'électricité, l'acoustique et les structures. Après plusieurs réunions en salle avec le comité de pilotage, un

atelier sur place avec les usagers, enseignante, élèves, personnel, parents, a permis de compléter l'étude. Lors de la prochaine réunion, en janvier, l'équipe va présenter au comité de pilotage deux scénarios. Il faudra en retenir un afin de l'élaborer plus précisément dans le but de l'inscrire au budget 2018 et de demander les subventions nécessaires à sa réalisation.

La carte des aléas étant finalisée, le travail sur la carte communale va pouvoir reprendre.

Lors du dernier conseil communautaire, le passage à la taxe sur les ordures ménagères, en remplacement de la redevance incitative, a été voté ; ce n'était pas le choix de notre conseil municipal. Le mode de collecte reste toujours le même et je vous invite à continuer de respecter les consignes de tri.

Je termine avec les festivités, nos anciens seront invités à se retrouver le samedi 10 mars 2018 lors du traditionnel repas annuel à la salle des fêtes.

Le conseil municipal et moi-même serons ravis de vous accueillir lors de la cérémonie des vœux, le samedi 13 janvier 2018 à 11h à la salle des fêtes.

Nous vous attendons nombreux, anciens et nouveaux habitants à partager ce moment convivial. À cette occasion, j'aurai l'honneur de remettre une médaille à René Guinard pour ses années de dévouement au sein du conseil municipal.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, prenez soin de vous et de vos proches.

Isabelle Oriol



Bienvenue à Alexandre

Vous avez sans doute croisé **Alexandre Gato** dans notre commune. Il remplace notre employé communal, Jean-Louis Jourdan, pendant son arrêt maladie.

Alexandre Gato assure également le remplacement de Brigitte Piasco à la cantine scolaire, et Claudine Jourdan assure l'entretien de l'école.

Nous remercions Alexandre et Claudine pour leur dévouement et leur travail.

Nous souhaitons un bon rétablissement à nos deux employés, Jean-Louis et Brigitte.



Mairie de Chantesse

☎ 04 76 64 73 94

Horaires d'ouverture

Mardi 14 h à 19 h

Jeudi 8 h à 12 h

Samedi 8 h à 12 h

Permanences des élu(e)s sur rendez-vous

Maire samedi de 9 h à 11 h

1^{er} adjoint mardi de 16 h à 18 h

2^e adjoint jeudi de 9 h à 11 h

3^e adjoint samedi de 10 h à 12 h

Adresse électronique : mairie.chantesse@wanadoo.fr

Site Internet : www.chantesse.fr

Numéros utiles

SAMU ☎ 15

Police ☎ 17

Pompiers ☎ 18

Appel d'urgence européen ☎ 112

SOS Médecins ☎ 08 03 06 70 00

Déchèterie de Vinay ☎ 04 76 36 79 29

Déchèterie de Saint-Sauveur ☎ 04 76 38 66 03

Informations Sictom

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Vinay

• Le lundi, le mercredi et le jeudi : 13h30 à 18h00

• Le mardi et le vendredi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• Le samedi : 9h00 à 18h00

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Saint-Sauveur

• Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

• Le samedi : 9h00 à 18h00

État civil

Naissances

Dario REY

le 17 novembre 2017

Olivia REY

le 17 novembre 2017

Travaux bruyants

Selon l'arrêté préfectoral du 3 avril 1990, les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués qu'aux heures suivantes :

• jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h,

• le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

Biblio-Frigo

Comme dans de nombreuses communes en France, la municipalité souhaite amorcer la mise à disposition de livres pour permettre au plus grand nombre, des plus jeunes au plus anciens, de lire... sans forcément investir !



Nous avons déjà un vieux réfrigérateur, offert par le Comité des Fêtes... et aussi des livres !

Il nous manque seulement :

- des bonnes idées pour le restaurer et le customiser,
- des bonnes volontés pour diriger les opérations.

Manifestez-vous auprès d'un élu ou directement en mairie pour nous aider à installer cette bibliothèque « libre service » près de l'école.

Concours : un logo pour Chantesse

Actuellement la commune de Chantesse n'a pas encore son logo ou son blason. Il faut pallier à cela !

La municipalité organise un concours pour remédier à ce manque. Il s'agira de fabriquer un symbole (dessin, peinture) pour notre village.

Nous vous invitons à laisser libre cours à votre imagination et à participer à la création d'un logo qui pourrait être utilisé pour les communications de la commune et sur le site Internet.

Le support est laissé au choix mais la taille de votre proposition ne devra pas dépasser le format A4 (21 x 29,7 cm) et avoir un graphisme « simple ».

Vous pourriez, peut être, vous inspirer des points phare de notre petit bourg rural : les châteaux, les noyers, l'étang, les paysages, les maisons, les cours d'eau... etc.

Toutes les idées sont les bienvenues ! Tout est permis !

Apportez votre projet en mairie avant le 28 février 2018.

Le gagnant remportera un bon d'achat « Loisirs créatifs » d'une valeur de 150 €.

La clotûre de cette initiative se fera à l'occasion d'un temps de partage inter-générationnel autour du verre de l'amitié le samedi 10 mars 2018 en présence des élus organisateurs, juste avant le repas annuel des anciens.

Un jury composé d'élus et d'artistes amateurs départagera les candidats et remettra le prix à l'heureux gagnant.

Conseil municipal du mercredi 7 juin 2017

Délibération de reversement d'une subvention reçue pour l'école

Une somme de 500 € a été encaissée par la commune de Chantesse correspondant à un bordereau de recettes P503 adressé par la trésorerie de Vinay. Après vérification auprès des services de la trésorerie, cette somme correspond à une subvention pour un voyage pédagogique de l'école primaire de Chantesse.

Cette somme sera reversée à l'école primaire de Chantesse.

Nomination d'un nouveau délégué au syndicat scolaire

Le président et la vice-présidente du syndicat scolaire ont démissionné. Nathalie Bessoud s'est portée volontaire en tant que vice-présidente. Il est nécessaire de la nommer en tant que déléguée de la commune de Chantesse, au préalable.

Titulaires

Oriol Isabelle
Bessoud Nathalie

Suppléants

Béchu Stéphane
Gambirasio M-L

Choix d'un cabinet d'études pour la carte des aléas

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, la commune doit réaliser une cartographie des aléas. Après consultation restreinte, le cabinet d'études ERGH a été choisi pour réaliser cette étude. Le coût de cette opération s'élève à 6 081 € HT.

Décision modificative 2017/1 - budget primitif 2017

À la demande de la trésorerie de Vinay, Madame le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant concernant le budget primitif 2017 :

Investissement

Recettes

Compte 1068
-40 000,00 €

Recettes

Compte 021
+40 000,00 €

Délibération pour nouveau locataire au logement de l'école

Suite à l'annonce du départ du locataire de l'appartement de l'école, M. Thuillet Michel au 30 juin 2017 et à la recherche de nouveaux locataires, la commune a reçu un dossier de candidature pour cet appartement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accorde cet appartement à M. Bravo-Roman qui prendra possession des lieux le 1^{er} juillet 2017,
- définit le montant du loyer mensuel à 395,00 €,
- autorise Madame le maire à signer le bail correspondant.

Redevance 2017 pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques

Les tarifs suivants seront appliqués concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques (Orange) :

Artères aériennes :

50,74 € x 2 994 km = 151,92 €

Artères souterraines :

38,05 € x 1 208 km = 45,96 €

Total : 197,88 €

Décision alignement terrain commune / propriétaire

Le conseil municipal prend connaissance de la demande d'alignement d'un terrain appartenant à Monsieur Brichet-Billet Gilles.

Celui-ci propose de céder à la commune de Chantesse pour l'euro symbolique un morceau de terrain le long de sa parcelle d'une surface d'environ 725 m², cadastrée section A304.

Projet d'aménagement d'un espace loisirs/sports pour les jeunes de Chantesse

Ce projet fait suite à plusieurs requêtes formulées par les jeunes de Chantesse souhaitant se retrouver dans un endroit leur offrant des activités de loisirs et la pratique de sports.

Les conseillers municipaux de la commission « communication et culture » ont travaillé sur ce projet en collaboration avec les jeunes Chantessois et leurs parents.

Afin de financer ce projet, l'appel à projets adolescents de la CAF de l'Isère a retenu toute notre attention.

Le coût estimatif du projet s'élève à 18 000 €. Un prêt sur 3 ans sera contracté pour financer ce projet.

Questions diverses :

- 1) Réunion le lundi 12 juin 2017 pour étudier les offres du projet d'aménagement de l'école.
- 2) Source communale : l'employé communal est chargé de voir le problème de débit d'alimentation en eau.

Conseil municipal du mercredi 2 août 2017

Éclairage public aide du SEDI

Le SEDI peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public et apporter un financement de ceux-ci.

L'opération consiste à mettre en sécurité les 2 armoires de commande situées sur les postes de transformation HTA/BT

« Village » et « Le Bourgeat » ainsi que la mise en place d'horloges astronomiques permettant à terme l'extinction de nuit. (budget 2018).

En tant que maître d'ouvrage délégué, le SEDI se chargera de la demande de CEE en son nom auprès des services instructeurs. Le montant estimatif des travaux

s'élève à 2 672 € TTC pour un reste à charge communal de 986 €.

Demande de subvention au territoire pour le projet jeunes (budget 2017 et 2018)

En complément à la délibération 2017/23, le conseil municipal souhaite demander une subvention au départe-

ment de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan, à la région Auvergne Rhône-Alpes et à la MSA pour ce projet.

Le projet devrait être étendu en aménageant un espace de jeux pour les plus petits.

Le coût estimatif du projet global (espace loisirs/sports pour les adolescents et espace de jeux pour les jeunes enfants) s'élève à 30 000 €.

Un prêt sera souscrit pour financer ce projet sur 3 ans.

Questions diverses

Point d'avancement des travaux de la maison Panissiat à faire.

Demande de subvention au territoire pour travaux d'accessibilité de l'église et du cimetière (budget 2018)

La commune de Chantesse souhaite aménager l'accès à l'église et au cimetière afin de les mettre aux normes d'accessibilité. Le coût des travaux s'élève à 36 000 €.

Le plan de financement sera le suivant :

Dépenses	Recettes
Travaux d'aménagement	Subvention du territoire 16 200 €
Accès église et cimetière	Fonds libres de la commune 19 800 €
36 000 €	36 000 €

Demande de subvention au territoire pour réfection du monument aux morts (budget 2018)

Le centenaire de la 1^{re} Guerre mondiale 14-18 aura lieu en 2018. À cette occasion, la commune de Chantesse souhaite effectuer des travaux de réfection du monument aux morts. Le coût des travaux s'élève à 4 200 €. Ces travaux seront prévus au budget 2018.

Le plan de financement sera le suivant :

Dépenses	Recettes
Réfection du monument aux morts	Subvention du territoire 1 890 €
	Fonds libres de la commune 2 310 €
4 200 €	4 200 €

Conseil municipal du mercredi 6 septembre 2017

Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin, année scolaire 2016-2017

La commune de Saint-Marcellin sollicite auprès de la commune de Chantesse une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin pour l'année scolaire 2016-2017.

Cette participation concerne les enfants de Chantesse inscrits au centre médico-scolaire pour les visites médicales scolaires soit : 24 élèves x 0,54 € = 12,96 €

Point d'avancement des sujets en cours

1) Maison Panissiat :

Ce qu'il reste à faire :

- Réfection du sol d'une chambre : 400€.
- Isolation du plafond : à faire par Jean-Louis.

- Clôturer la parcelle : à faire par Jean-Louis.
- Élagage des arbres autour de la maison : des devis seront demandés pour ces travaux.
- Assainissement : une étude de faisabilité pour l'assainissement autonome est en cours.
- Réfection de la cheminée : attente du devis.

2) Carte des aléas

La carte des aléas devait être finalisée pour septembre, Madame le maire relance le cabinet d'études.

3) Projet de rénovation de l'école

Prochaine réunion de travail et atelier avec les usagers : le lundi 2 octobre.

Externalisation des paies

Un projet d'externalisation des paies des employés communaux et des élus au 1^{er} janvier 2018 est proposé aux communes.

Le coût s'élève à 8 € par mois et par bulletin. Ceci permettrait d'avoir des feuilles de paie conformes, de suivre les carrières des agents, d'établir les déclarations annuelles.

La décision est reportée au mois prochain.

Questions diverses

- 1) Demande de passage de l'entreprise Paysage-Services pour le fauchage des routes.
- 2) Matériel pour équiper la cuisine de la salle des fêtes : en attente des devis.

Conseil municipal du mercredi 4 octobre 2017

Délibération pour l'externalisation de la paie

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Chantesse à la prestation paie du centre de gestion de l'Isère, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les paies de ses trois employés. Cette prestation coûte 8 € par bulletin de salaire.

En conséquence, il faudra inscrire les crédits (prix de la prestation) au budget primitif 2018 de la commune de Chantesse, chapitre 011, compte 611.

Délibération pour les subventions aux associations

- ACCA Chasse 200 €
- Comité des fêtes 200 €
- Société de pêche..... 100 €
- Espace Nature Isère..... 100 €
- Club de l'âge d'or 200 €
- Ass Sportive Chantesse..... 200 €
- Ass. Sport. ChantesseTéléthon. 300 €
- Ass défense grêle 200 €
- Amicale.com..... 200 €

La subvention sera versée si et seulement si, le compte-rendu de l'assemblée générale ainsi que le bilan financier de l'association sont envoyés en mairie.

Pour l'année 2018, il appartiendra aux associations de faire une demande de subvention à la mairie.

Point d'avancement des sujets en cours

1) Carte des aléas

La société Ergh chargée d'établir la carte des aléas avec l'aide des services RTM de l'ONF présente la version définitive le mardi 17 octobre.

2) Projet école

Une réunion a eu lieu le lundi 2 octobre dernier à la mairie et un atelier à l'école avec les usagers (enfants, directrices, parents d'élèves, employés communaux) pour la présentation de l'état des lieux et une ébauche de deux scénarii.

Une nouvelle réunion est prévue le vendredi 10 novembre prochain.

Le dossier est consultable en mairie par les élus.

3) Maison Panissiat

Les divers points qui restent :

- Assainissement : une étude de faisabilité pour l'assainissement autonome a été faite. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises pour effectuer les travaux. Une subvention sera demandée à la communauté de communes de Saint-Marcellin dans le cadre de l'agence de l'eau.
- La parcelle devra être clôturée par l'employé communal.

- L'abattage des arbres autour de la maison reste en attente.
- Le poulailler sera démonté par l'employé communal.
- Tubage de la cheminée de la maison : devis accepté par le CM.
- Un contrôle DPE (diagnostic de performance énergétique) est en cours.

Questions diverses

- 1) Achat de matériel pour la salle des fêtes : armoire réfrigérée (déjà validé en réunion de CM).
- 2) Madame le maire donne lecture à l'assemblée de deux courriers concernant l'urbanisme dont une demande de recours gracieux concernant le projet de lotissement de 15 maisons avec avis défavorable et une lettre de contestations.
- 3) L'employé communal Jean-Louis Jourdan est en arrêt maladie. La période d'arrêt risquant d'être assez longue et la charge des travaux communaux importante, il est nécessaire de trouver un agent pour le remplacer durant la période de sa maladie. Une demande a été faite au centre de gestion.

Conseil municipal du mercredi 8 novembre 2017

Indemnité de conseil au comptable 2017

Madame le maire informe l'assemblée :

Vu le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui prévoit que les receveurs municipaux peuvent percevoir une indemnité de conseil attribuée par la commune dont ils gèrent les comptes,

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer dans son intégralité au taux de 100% pour l'année 2017, l'indemnité de conseil allouée au comptable de Vinay, Monsieur Jacques Chalon qui sera calculée sur les montants réels des dépenses auxquels sont appliqués des pourcentages par plafonds prévus par le texte officiel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix contre (dont 2 procurations) décide de ne pas verser cette indemnité au comptable, Monsieur Jacques Chalon pour l'année 2017.

Le service attendu n'est pas à la hauteur, de nombreux dysfonctionnements, des retards de paiement vers les entreprises locales, vers les opérateurs télé-

phoniques, engendrant une coupure de la ligne de l'employé communal.

Désaffiliation Commune et CCAS d'Échirolles du cdg38

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 15,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 et notamment son article 31,

Vu le courrier du 28 septembre 2017 du Président du cdg38 sollicitant l'avis du conseil sur la désaffiliation de la ville et du CCAS d'Échirolles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents - 8 votants (dont 2 procurations) décide de désapprouver cette demande de désaffiliation.

Remplacement de l'employé communal en arrêt de maladie

Madame le maire rappelle au conseil municipal l'arrêt de maladie de Jean-Louis Jourdan, adjoint technique depuis le mois d'octobre.

Suite aux difficultés de trouver un remplaçant, Alexandre Gato a été recruté pour le mois de novembre pour un CDD à 35 h par semaine. Il effectuera également sur le mois de décembre le remplacement de Brigitte Piasco.

Point d'avancement des sujets en cours

- Carte des aléas : la carte définitive des aléas est attendue.
- Cartographie des eaux pluviales à faire élaborer par un cabinet d'études.

Externalisation de l'indemnité du Maire et des adjoints

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu l'avis du comité technique départemental,

Vu le projet de convention d'adhésion au service des paies externalisées du centre de gestion de l'Isère ci-joint,

Considérant la mise en place d'une prestation paie par le centre de gestion de l'Isère, au tarif de 8 € par bulletin de salaire, fixé par délibération de son conseil d'administration du 7 juin 2011,

Considérant l'intérêt pour la commune de Chantesse d'adhérer à la prestation paie du centre de gestion de l'Isère,

Considérant l'adhésion de la commune de Chantesse pour la prestation de la paie externalisée pour ses employés, délibération 2017/32 du 4 octobre 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve l'adhésion de la commune de Chantesse à la prestation paie du centre de gestion de l'Isère, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour les indemnités du maire et des 3 adjoints qui seront versées par trimestre, selon les termes

fixés dans le projet de convention ci-joint,

- autorise Madame le maire à signer la convention d'adhésion,
- autorise Madame le maire à inscrire les crédits au budget primitif 2018 de la commune de Chantesse, chapitre 011, compte 611.

Tarif concessions cimetière communal et columbarium

Suite à une formation d'élus sur la législation funéraire, dans le cadre de la législation funéraire, Madame le maire propose à l'assemblée de modifier le tarif des concessions du cimetière communal (concessions trentenaires : 500 €) et de modifier également le tarif et la durée des concessions du columbarium :

- Concessions de quinze ans : 150 €
- Concessions trentenaires : 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cette proposition, par 7 voix pour (dont 2 procurations) et 1 abstention.

Les règlements du cimetière communal et du columbarium seront à revoir.



Croix-Rouge Française de Saint-Marcellin Actions sociales et secourisme



croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

■ Aide alimentaire

Lors de la distribution alimentaire, nous accompagnons chaque personne accueillie dans le choix des produits. C'est aussi un temps d'échanges, d'écoute, d'orientation, de discussions.



Adresse : 6, rue Château Bayard

1 mercredi sur 2 :

- Distribution alimentaire
- Rendez-vous inscriptions

À venir : une volonté de diversifier nos activités : espaces « Accueil-Écoute », ateliers partagés, espace « Idée AI ».

■ Vestiboutique

Ouverte à tous les mercredis et vendredis de 14h30 à 17h

Dispose de plusieurs espaces :

- Enfants
- Femmes
- Hommes
- Vaisselles



Adresse : 3, avenue du Champs de Mars

■ Secourisme

- Notre volonté : former une nouvelle équipe de secouristes.
- Des formations PSC1 sont proposées tout au long de l'année.
- Des entraînements sont proposés par l'Unité Locale de Voiron-Charreuse.



Pour la Croix Rouge, recruter un bénévole c'est :

- **L'accueillir**
 - rendez-vous personnalisé,
 - présentation aux équipes de bénévoles
 - participation à la vie de l'association
- **Le former** en fonction de son projet, de ses envies.
- **Lui permettre** d'acquérir des compétences valorisantes et valorisables dans la vie professionnelle.
- **Lui donner** la possibilité d'innover, de proposer, de participer activement.
- **Lui permettre** de prendre des responsabilités.
- **Le valoriser** : passeport bénévole, lettre personnalisée, remerciement, ...

Vous avez ou vous souhaitez développer une ou des compétences spécifique(s), n'hésitez plus.

Aménagement – Vente/encaissement – Accompagnement – Initiative – Communication – Événementiel, logistique – Esprit d'équipe – Écoute et empathie – Atelier spécifique – Accueil – Sens des relations humaines – Secours.

N'hésitez plus, rejoignez-nous !

Croix Rouge de Saint-Marcellin
6, rue Château Bayard
Tél. 04 76 38 58 74
ul.saintmarcellin@croix-rouge.fr
fb : Croix-Rouge française de Saint-Marcellin

Vous accompagnez un proche
malade, en situation de handicap
ou dépendant du fait de l'âge ?



Café des aidants®

Vinay

Autour d'un café, venez échanger
votre expérience avec d'autres aidants.

Animé par des professionnels, le Café des aidants est un temps
convivial d'échange et d'information en libre d'accès.

Organisé par :



Avec le soutien de :



Nous vous donnons rendez-vous,
un lundi par mois, de 14h30 à 16h,
autour d'un thème.

PROGRAMME 1^{er} semestre 2018

Lundi 8 janvier

Comment identifier et respecter les besoins de l'aidé ?

Lundi 5 février

Comment réinventer la communication avec mon proche ?

Lundi 12 mars

Le lâcher prise dans la relation d'aide

Lundi 16 avril

Et l'amour dans tout cela ?

Lundi 28 mai

Dans ce « couple » aidant-aidé, y'a-t-il de la place pour d'autres ?

Lundi 25 juin

Comment se ressourcer ?

ENTREE LIBRE ET GRATUITE

Avec 1 participation demandée : une consommation



À cette adresse :

Bar de L'Ovale
31 Grande Rue
38470 Vinay

Transport possible assuré par
l'EHPAD Notre Dame de Osier
Renseignements : 04.76.36.72.66



Contact :

Service autonomie
04.76.36.38.38
tsq.autonomie@isere.fr

Appel à Projets Jeunes (17^e édition 2017-2018)

L'aménagement d'un espace pour les adolescents est initié dans notre commune et devrait se concrétiser dans les prochains mois. Les adolescents désireux de s'investir dans ce projet pour l'améliorer, ont la possibilité de participer au concours proposé par la MSA afin d'obtenir une bourse récompensant cette initiative.

NOUS, ON FAIT SWINGUER NOS VILLAGES !

NOTRE CAMPAGNE, ON EN PREND SOIN !

Envie de faire bouger les choses autour de vous ?
Participez à l'Appel à projets jeunes de la MSA !
Présentez un projet et remportez une bourse pour le réaliser.

www.msa.fr

MSA santé famille retraite services
L'essentiel plus encore

Concert « Les voix de Pierre Brune »

Un concert de « Noël » a rempli notre église le dimanche 10 décembre à partir de 16h.

Nous avons apprécié les chants traditionnels interprétés par « Les voix de Pierre Brune », un groupe de choristes passionnés, mené avec brio et humour par son jeune chef Sylvain Obando qui a proposé une surprise en première partie, avec l'intervention des autres membres de sa famille, tous chanteurs, musiciens et très talentueux.





PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic!

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription ou permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne. Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
- Duplication
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récapitulatif de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



* Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis où immatriculer mon véhicule.
** Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

** Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

Dématérialisation dans le traitement des dossiers d'immatriculation des véhicules et des permis de conduire

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification administratives, depuis plusieurs semaines, il n'est plus nécessaire pour les usagers de se déplacer en préfecture ou sous-préfecture pour effectuer les démarches d'immatriculation de leurs véhicules ou celles relatives au permis de conduire.

Quatre téléprocédures relatives aux immatriculations sont d'ores et déjà disponibles sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> :

- Je souhaite refaire mon certificat d'immatriculation (carte grise).
- Je souhaite changer mon adresse sur ma carte grise.
- Je souhaite déclarer la vente de mon véhicule.
- Je souhaite changer le titulaire du véhicule.

Les téléprocédures sont également disponibles pour les permis de conduire sur le site internet <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> pour les démarches suivantes :

- Inscription au permis de conduire pour passer les examens (première inscription ou nouvelle catégorie).
- Demande de fabrication d'un nouveau permis (sauf pour les demandes d'échange de permis de conduire étrangers ou de demandes de permis de conduire international pour lesquelles nous vous invitons à vous connecter au site internet <http://www.isere.gouv.fr>, pour de plus amples informations.)

Vous pouvez créer votre compte spécifique ANTS directement au cours de la démarche. Ce n'est pas nécessaire si vous avez déjà un compte certifié « France Connect » (identifiants impots.gouv.fr, ameli.fr ou idn.laposte.fr sont nécessaires).

Pourquoi utiliser les téléprocédures ?

- des démarches sécurisées et simplifiées en ligne,
- des démarches accessibles à toute heure,
- des démarches réalisables depuis chez soi, depuis une borne internet en libre accès, depuis les points numériques situés à la préfecture et dans les sous-préfectures ou depuis des espaces numériques dont toutes les maisons de services d'accueil au public sont équipées.

L'usager conserve, jusqu'au 13 octobre inclus, la possibilité de se présenter aux guichets selon les modalités habituelles consultables sur le site internet de la préfecture : <http://www.isere.gouv.fr>, ou de faire un envoi postal.

ATTENTION, à compter du lundi 16 octobre, ces présentations aux guichets ou envoi postal ne seront plus possibles : seuls les dossiers transmis par la procédure dématérialisée seront instruits.

La préfecture traitera seulement jusqu'au 13 octobre inclus les dossiers reçus par voie postale ou déposés directement à la préfecture « dépôt express ».

Contact presse :

Préfecture de l'Isère
Service communication
Tél. : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez au moins 10 min. par jour

Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver

Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes

Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson

www.prevention-maison.fr

Santé publique France

Amicale.com

L'amicale du personnel communal de Chantesse, Cras, Morette, Notre Dame de l'Osier, Vatiliou et du personnel du Syndicat Intercommunal Scolaire vous invite à sa 13^e vente de produits du terroir.

Elle aura lieu le **dimanche 4 février 2018 entre 9h et 12h à la salle des fêtes Marcel Gaillard de Cras.**

Comme à l'accoutumée nous fabriquerons des saucissons et des merbudes, du pain, des pognes, des saint-genix et bien sûr de la pétafine. Vous recevrez

dans votre boîte aux lettres courant janvier des bons de réservation.

Nous vous remercions pour votre participation à cette manifestation et nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.



Espace Nature Isère

Située à l'Albenc, Espace Nature Isère est une association de protection de l'environnement qui mène depuis de plus de 30 ans des actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et de veille écologique.

La commune de Chantesse est un lieu privilégié pour Espace Nature Isère puisque de nombreuses actions s'y déroulent chaque année. Sur la commune se situe un site naturel riche, « La Chevalière » qui est une ancienne carrière aujourd'hui gérée par l'association Espace Nature Isère pour en faire un lieu riche en biodiversité. Ce site, accessible à tous est l'occasion de découvrir une vaste faune et flore locale grâce aux différents milieux qui y sont présents. Sur ce site également, a été installée une cabane d'observation baptisée « La Chevalière » et inaugurée au printemps dernier par Michèle Bonneton, ancienne députée de la 9^e circonscription de l'Isère.

Cette cabane, accessible aux adhérents d'Espace Nature Isère et du Pic Vert, permet d'observer, en toute discrétion, un grand nombre d'espèces présentes sur les lieux.

L'année 2018 s'annonce d'ores et déjà bien remplie pour ce bel endroit avec de nombreux projets qui devraient voir le jour dès le printemps prochain.

Celui qui tient particulièrement à cœur d'Espace Nature Isère est l'installation de pièges photographiques, répartis à des endroits stratégiques, qui permettront de déterminer avec précision la diversité de la faune présente à « La Chevalière ». Les photos seront bien entendu partagées et gageons qu'elles nous promettent de belles surprises !

Plusieurs projets seront proposés et accessibles à tous les publics. Au programme : un stage de photo naturaliste, une nuit de la chouette pour apprendre à connaître les rapaces nocturnes de chez nous, une sortie naturaliste par saison, une sortie sur les orchidées sauvages, sur les champignons, un chantier de remise en état des nichoirs...

La mare devrait également être étudiée et mesurée en profondeur afin d'améliorer les connaissances floristiques et faunistiques du site et éventuellement mettre en place des actions de nettoyage le cas échéant.

La commune de Chantesse soutient également le festival de l'Avenir au Na-

tural qui a, cette année, eu lieu les 2 et 3 septembre derniers. Malgré la pluie battante du samedi après-midi, le succès a une fois encore été au rendez-vous. La preuve, s'il en était besoin, que le retour au naturel, le respect de l'environnement, une alimentation saine avec des produits locaux est au cœur des préoccupations des visiteurs.

Mais ce succès ne doit pas faire perdre de vue le contexte difficile. Les baisses significatives voire les suppressions des subventions mettent en péril l'avenir du festival et par la même, celui de l'association Espace Nature Isère.

Espérons que 2018 s'ouvre sous de meilleurs auspices !

Vous souhaitez adhérer à l'association Espace Nature Isère ou vous investir en tant que bénévole ? Contactez-nous !

Espace Nature Isère - 32, place du Souvenir Français - 38470 L'ALBENC
Tél. : 04 76 36 50 10

Mail : espacenatureisere@orange.fr

Suivez nous aussi sur  facebook



Téléthon Cras-Chantesse 2017

Le défi de la solidarité pour rallier Cras à Chantesse organisé en partenariat avec l'association « Défis solidaires » de Tullins.

2 km d'écharpes tricotées exposées à la salle des fêtes !

340 écharpes tricotées par des Chantessois, des Cralins, leurs amis, leurs familles et bien d'autres personnes dans les EPADH du nord de Lyon à Montpellier.

Autant de démonstrations de générosité manifestées par de nombreux bénévoles pour la bonne cause.

340 écharpes soit plus de 400 mètres de tricot ❤️.

Un très grand merci à tous.



Écharpes vendues au minimum 2 € ou selon votre ❤️ durant le Téléthon puis devant les commerces de la région dans les prochaines semaines.



Téléthon Chantesse-Cras du samedi 9 décembre

Cras et Chantesse, réunis pour la 3^e année, ont recueilli la somme de 2 532 € qui sera remise à l'AFM Téléthon !



Tout a commencé les mercredis et samedis d'octobre et de novembre avec la **confection de décorations**, sous l'égide des membres du comité des fêtes.

Ces magnifiques créations ont été installées au centre du village dès le mercredi pour égayer la place. Le samedi matin, les écharpes colorées, bariolées, sont venues rehausser encore toutes ces couleurs de fêtes de fin d'année !





Un clin d'œil et un immense BRAVO à la très gentille **Lou Montméat**, 9ans qui a participé assidument aux 4 ateliers organisés en octobre et en novembre, parfois même bien enrhumée... elle était tellement animée par la passion de fabriquer, peindre, agencer, coller... pour voir apparaître de magnifiques décorations festives !

Lou, tu peux être vraiment très fière de toi. Les organisateurs sont ravis d'avoir travaillé en ta compagnie durant ces quelques après-midi... et espèrent que tes belles créations donneront l'envie à d'autres enfants de participer aux futures activités proposées par le comité des fêtes !



La veille du Téléthon, a eu lieu la «pluche» des légumes, Cralin(e)s et Chantessois(es) réunis pour préparer la soupe !

Merci au primeur DJG, présent sur les marchés de l'Albenc et de Vinay ; le «petit primeur» de Tullins sans oublier le Café Gaillard de Cras qui a offert une énorme courge.



À Chantesse, les ventes de la matinée : bijoux, objets décoratifs, écharpes, gâteaux, boissons, avec le traditionnel vin chaud ont permis aux villageois de se retrouver dans une chaleureuse bonne humeur autour d'un thème oriental.



Ainsi 180 couscous, quelque peu « dauphinois » ont été vendus.

Deux groupes de danseuses «**LDanseFusion**» de Saint Marcellin et «**Les Fleurs de Héné**» de Châtillon-Saint-Jean, près de Romans, installés dans la salle des fêtes, nous ont dévoilé avec quelle adresse elles font bouger leurs corps au son de musiques envoûtantes.



Le défi des écharpes qui paraissait ambitieux pour certains et même totalement irréaliste pour d'autres... **on l'a fait !**

Entre 18h30 et 19h, départ de la salle des fêtes de Cras, en présence de Mesdames les maires des deux communes, Isabelle Oriol et Nicole Di Maria et d'environ 45 bénévoles ou participants... nous avons relié Cras à Chantesse avec les écharpes, véritable chaîne humaine solidaire.

Chacun tenait son lampion de couleur, les mots d'ordre fusaient souvent «*avancer tous d'un mètre*» ou «*ne tirer plus*», certains ont entonné plusieurs fois «*Allu-*

mer le feu»... ce fût un magnifique moment de partage, malgré le froid glacial, les pieds et les mains gelés, parfois la petite crainte d'être dans le noir pour les plus jeunes... sur cette longue route barrière pour l'occasion durant une heure par un arrêté préfectoral... avec des bénévoles à chaque extrémité pour interdire le passage des véhicules !

Nul doute que beaucoup d'entre nous auront ressenti la magie du moment, cette sensation de vivre un instant rare d'union entre êtres humains, juste le bonheur d'être ensemble, d'exprimer notre joie d'être en vie et d'être capable

de profiter de nos capacités pour se lancer un challenge, pour symboliser la solidarité.

Guido au volant du véhicule d'assistance improvisé, Laurence, Bénédicte, Baptiste et quelques autres ont orchestré et contrôlé le montage progressif de la chaîne, organisé la marche et ainsi permis de couvrir toute la distance sans incident.

Julie et Noémie ont photographié et filmé pour immortaliser ce beau rassemblement lumineux.

Félicitations à tous ceux et celles qui ont porté les couleurs très « chamarrées » de nos écharpes, assemblées par un nœud de fortune tous les 15 mètres environ pour étaler les 28 rouleaux de 12 écharpes chacun qui une fois « bien tirés » ont permis de relier les 650 mètres environ du petit pont de Cras jusqu'au croisement de l'Osier... à Chantesse !



Puis de retour à la salle des fêtes de Cras vers 19h30, nous avons dégusté une très bonne soupe de légumes, confectionnée par Jean-Marc et son équipe composée de Chantessois(es) et de Cralin(e)s.

Des groupes se sont formés pour profiter des jeux en bois prêtés par la ludothèque de Saint Marcellin.



Associations

Journal communal - décembre 2017 - n° 34

Pour terminer la soirée, les plus « acharnés » ont fini de découdre toutes ces écharpes assemblées provisoirement pour le défi, de trier, d'admirer voire de les ré-enrouler une dernière fois pour le plaisir... et même d'en acheter encore quelques-unes au passage !



Un très grand MERCI à tous les bénévoles et aux participants.

2017 : 30 ans après le lancement du Téléthon et grâce aux recherches financées par tous vos dons, des personnes atteintes de maladies rares passent... du fauteuil à la marche !

<http://www.afm-telethon.fr/>

Comité des fêtes de Chantesse

Programme des animations 2018

Concert le samedi 24 mars à 20h30 à la salle des fêtes

Mystic Blue - Folk et blues, les musiques amérindiennes et celtiques s'entremêlent



Vide grenier le dimanche 6 mai



Repas champêtre le samedi 16 juin



Pasta party et fête de la science, nuit des étoiles le samedi 18 août



Animation  le samedi 13 octobre à la salle des fêtes et

TELETHON  début décembre



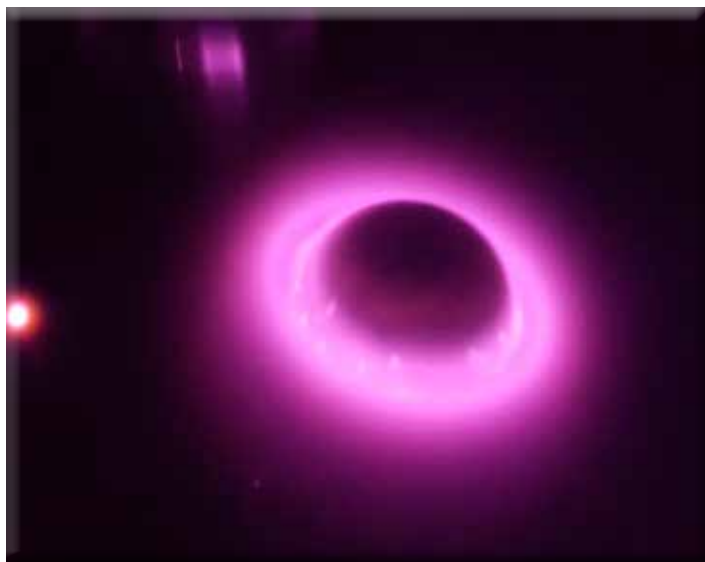
Assemblée Générale le vendredi 5 octobre à 20h30 à la salle Chantessa

Comité des fêtes de Chantesse



Une véritable «**fête de la science**», orchestrée avec brio par Baptiste et son camarade d'études Olivier a eu lieu à Chantesse le vendredi 25 août.

Tous les deux nous ont transportés des aurores boréales aux étoiles avec la présentation de la Planeterella qui a attiré environ 200 personnes sur l'après-midi suivie d'une conférence passionnante en plein air après la tombée de la nuit.



Sur le terrain de sport, de nombreux stands accueillèrent tous les curieux, néophytes ou astronomes en herbe et permettaient de visualiser des maquettes du système solaire, explications de connaisseurs à l'appui et de voir à travers des télescopes performants des astres, des comètes,

... le ciel, l'univers et au-delà racontés par des passionnés !

En début de soirée la pasta party a réuni une centaine de convives devant le cabanon, la préparation et le service étaient assurés par les bénévoles du comité des fêtes.



Soirée théâtre le samedi 30 septembre avec la troupe amateurs des tréteaux de la Buisse, la pièce «**Les Amazones**» a ravi la cinquantaine de personnes présentes.



L'assemblée générale qui a eu lieu le 6 octobre n'a malheureusement pas fait déplacer les foules !

Le bureau de l'association est désormais composé comme suit :

Président : Jean-Marc Bessoud

Vice-présidente : Nadine Termoz

Trésorière : Jocelyne Gasparini

Secrétaire : Jean-Pierre Frayssines

Secrétaire adjointe : Noémie Bessoud



Association Sportive de Chantesse

Nous proposons de septembre à juin des cours de gym, cross training, pilates, zumba et 25 séances de sophrologie :

- le mardi de 19h30 à 20h30 : zumba avec Axelle
- le mercredi de 18h30 à 19h30 : gym avec Michèle
- le mercredi et jeudi de 19h30 à 20h30 : cross training avec Quentin

Lieu : salle des fêtes de Chantesse

- le mercredi de 19h30 à 20h30 : sophrologie avec Vanessa
- le lundi et jeudi de 18h30 à 19h30 et le mercredi de 9h à 10h et de 10h à 11h : «pilates» avec Nathalie
- www.pilateschezvous.net

Lieu : salle Chantessa



Cette saison, une nouvelle activité de «pilates» a débuté à raison de 4 cours par semaine.

Il reste encore quelques places sur la plage du mercredi matin de 10h à 11h,

n'hésitez pas à essayer et à vous inscrire à partir du mois de janvier.

En parallèle, un deuxième cours de cross training a été aménagé pour faire face à la forte demande.

Randonnée solidaire «À Chacun Son Everest»

Grâce au financement de la municipalité, une intervention de l'équipe d'insertion «ONF PRODEPARE» a permis de dégager les endroits les plus envahis.

Dans les semaines qui ont suivi, le nettoyage des chemins et le balisage ont été possible grâce au travail des bénévoles du comité des fêtes.

Ainsi, le 3 septembre s'est déroulée la deuxième édition de la randonnée solidaire... sous le soleil !



Nous étions près de 200 à marcher, courir pour la belle aventure de «À Chacun Son Everest» !

Et après l'effort le réconfort avec les pâtes proposées à tous à l'arrivée.

2000 € ont pu être reversés à l'association de Christine Janin.

